

222C1654
FR0011950732-FS0503

28 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2022, la société par actions simplifiée Bim¹ (54 avenue Marceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2022, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 6 666 666 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,87% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIOR GROUP hors marché au profit de la société Derichebourg³.

¹ Contrôlée par M. Robert Zolade.

² Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqués diffusés le 19 mai 2022 par les sociétés ELIOR GROUP et Derichebourg.